
Programme de Formation

Accessibilité et convenance des établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP)

Organisation

Durée : 14 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Professionnels en charge de l'accessibilité des ERP et/ou IOP.



Objectifs pédagogiques

- Comprendre les besoins des personnes en situation de handicap.
- Appréhender la notion de conception universelle.
- Identifier et appliquer la réglementation relative à l'accessibilité.
- S'inscrire dans une démarche de qualité d'usage pour tous.



Description

Handicap et accessibilité

- Processus de production du handicap.
- Publics bénéficiaires de l'accessibilité.
- Contenu législatif et réglementaire.
- Approche et prise en compte de la qualité d'usage.

Accessibilité des ERP et IOP : cadre réglementaire et ressources

- Cadre réglementaire pour les ERP et les IOP.
- ERP neufs ou dans un cadre bâti existant.
- Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : cadre légal, principes, procédures.

Règlementation accessibilité et préconisations de qualité d'usage

- Circulations et accès (cheminements intérieurs et extérieurs - sol, pente, devers, rampe, ressaut - portes, escaliers, ascenseurs, BEV...), parois vitrées, équipements et aménagement, dispositifs de commande, sanitaires, signalétique, orientation, éclairage, stationnement, équipements pour le public, établissements recevant du public assis, établissements comportant des locaux d'hébergement, banques d'accueil, accès chiens guide et chiens d'assistance, etc.
- Espaces d'attente sécurisée.



Prérequis

aucun



Informations sur l'accessibilité

Pour tout échange ou demande de mise en confort, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse : apf.formation@apf.asso.fr



Modalités pédagogiques

La méthode pédagogique interactive s'appuie sur des contenus théoriques, des analyses de cas, des ateliers pratiques, des jeux de rôles et des discussions.



Moyens et supports pédagogiques

Sur le plan matériel est requise une salle spacieuse adaptée à la formation, équipée d'un vidéoprojecteur et d'un tableau blanc.



Modalités d'évaluation et de suivi

- Avant la formation : Les participants seront invités à renseigner un questionnaire afin d'évaluer leur niveau de connaissances des objectifs de la formation.
- Pendant la formation : Plusieurs évaluations seront réalisées afin de mesurer la progression de chaque participant.
- A l'issue de la formation : Un questionnaire sera communiqué aux participants afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de la formation ainsi que leur niveau de satisfaction. Un questionnaire leur sera envoyé à 1.5 mois afin de mesurer la mise en pratique de la formation et les acquis en situation de travail.